

Le CGA est une structure spécialisée d'accompagnement de la Petite et Moyenne Entreprises (PME). Les objectifs visés à travers l'action du CGA sont principalement de :

- susciter une plus grande motivation des entrepreneurs à l'existence d'une bonne gestion et d'une comptabilité transparente ;
- améliorer la gestion des entreprises adhérentes ;
- contribuer au développement des activités des entreprises adhérentes ;
- promouvoir une culture comptable et fiscale ;
- renforcer les compétences des dirigeants de PME.

Les prestations de base :

- ❖ la tenue de la comptabilité ;
- ❖ l'assistance fiscale ;
- ❖ la production des déclarations fiscales et sociales périodiques ;
- ❖ la production des états financiers de fin d'exercice (bilan, compte de résultat, état annexé, etc.) ;
- ❖ l'assistance administrative et organisationnelle ;
- ❖ l'assistance commerciale et le développement de la force de vente (conseil et information) ;
- ❖ l'information et la formation ;
- ❖ le coaching et le monitoring.

Les prestations optionnelles :

- ❖ l'assistance commerciale et le développement de la force de vente (stratégies et outils) ;
- ❖ la réalisation d'études de marché ;
- ❖ le montage de plans d'affaires ;
- ❖ la formation à la carte ;
- ❖ l'assistance aux entreprises pour leur installation au Burkina Faso ;
- ❖ toute activité connexe qui entre dans le cadre de l'accomplissement des missions du CGA.

Les droits d'adhésion sont fixés à 20 000 FCFA payables une seule fois. Le niveau de cotisation (prix à payer pour bénéficier des services) varie selon le niveau de chiffre d'affaires réalisé. De façon indicative, les cotisations se présentent comme suit :

Tranche de chiffre d'affaires annuel TTC en FCFA	Montant de la cotisation mensuelle en FCFA
Inférieur ou égal à 10 000 000	12 500
Supérieur à 10 000 000 et inférieur ou égal à 15 000 000	15 000
Supérieur à 15 000 000 et inférieur ou égal à 20 000 000	20 000
Supérieur à 20 000 000 et inférieur ou égal à 30 000 000	25 000
Supérieur à 30 000 000 et inférieur ou égal à 40 000 000	30 000
Supérieur à 40 000 000 et inférieur ou égal à 50 000 000	35 000
Supérieur à 50 000 000 et inférieur ou égal à 70 000 000	50 000
Supérieur à 70 000 000 et inférieur ou égal à 80 000 000	60 000
Supérieur à 80 000 000 et inférieur ou égal à 100 000 000	85 000
Plus de 100 000 000 (dans la limite d'entreprises du RSI)	100 000 à 150 000

Les adhérents du CGA bénéficient de plusieurs avantages :

- ❖ Abattement de 20 % sur la TPA ;
- ❖ Réduction de 30 % de l'impôt sur le bénéfice ;
- ❖ Réduction de 50 % du minimum de perception ou de l'acompte provisionnel ;
- ❖ Avantages offerts par les membres fondateurs et les partenaires.

Le CGA, l'assistance à la taille de vos besoins.

Sis à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso, Avenue de Lyon 11,
Tél. 50 33 01 08 E-mail : cgaouaga@fasonet.bf